

## VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : MENACE OU OPPORTUNITÉ ?

### ÉTABLIR LES FAITS : LA DÉMOGRAPHIE ET LES STÉRÉOTYPES

André Thibault, directeur de l'Observatoire québécois du loisir

---

Au cours des prochains mois, l'Observatoire québécois du loisir se penchera sur le vieillissement de la population, phénomène majeur qui affectera les décisions en matière de loisir, de sport et de culture. Trois bulletins exploreront la question. Ce présent bulletin traite du phénomène et des préjugés qui l'accompagnent; le deuxième l'abordera sous l'angle des conséquences sur les services publics en loisir, sport et culture; et le troisième exposera des pratiques de quelques villes hors Québec qui se sont donné des politiques de gouvernance et de services aux aînés.

Le 12 mai prochain, dans le cadre des différents moyens utilisés par l'Observatoire et ses partenaires pour saisir les tendances qui affecteront les services publics de loisir, un colloque réunira des acteurs en loisir qui prendront connaissance et discuteront des façons de faire des uns et des autres et de quelques villes exemplaires pour accueillir les aînés contribuant au développement des communautés et pour adapter leurs services aux attentes des personnes âgées.

---

Il est devenu courant d'évoquer le vieillissement de la population parmi les phénomènes qui vont affecter la société de demain. Lors de la dernière présentation du budget du Québec, le ministre des Finances a lancé le Fonds des générations parce que, disait-il, « il est urgent de commencer à rembourser la dette afin de permettre au Québec de mieux se préparer à faire face aux conséquences négatives que pourraient avoir, sur les finances publiques, le vieillissement de la population et le ralentissement de sa croissance » (2006,16).

Le vieillissement de la population est-il vraiment une menace contre laquelle il faut se prémunir? Va-t-il drainer une partie importante des ressources publiques? Le Conseil des aînés, dans son *Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement*, invite les Québécois à s'interroger sur leurs perceptions des aînés et à bien documenter le phénomène du vieillissement. Nombreux sont les jugements tout faits, perçoit le Conseil.

Cette étape est importante pour éviter de tomber dans des stéréotypes et des réponses toutes faites. Il faut appuyer nos décisions sur une connaissance objective de la réalité et documenter

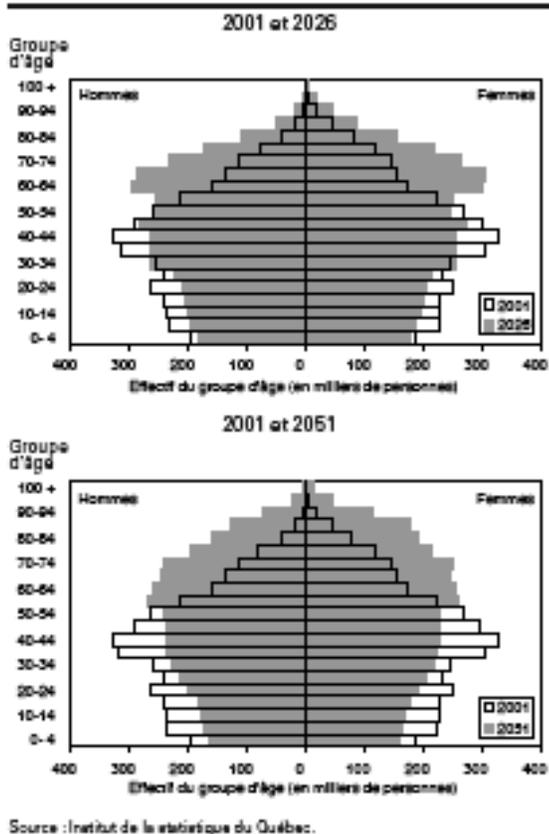
les effets et les impacts du vieillissement sur les services municipaux en loisir, culture et sport.

Ce premier bulletin entend établir les faits démographiques et faire écho au Conseil québécois des aînés qui invite à une prudence dans l'interprétation de ces phénomènes. Exercer cette prudence, c'est questionner les préjugés et les stéréotypes à l'endroit du vieillissement et des personnes âgées.

#### DÉMOGRAPHIE : LE QUÉBEC VIEILLIT VITE ET SE DÉPEUPLE

Dans une étude sur la question, l'Institut de la statistique du Québec (2003,24) constate que « *Papy boom* », *pouvoir gris*, *gérontocratie*, les expressions ne manquent pas pour décrire le vieillissement démographique. De 965 000 qu'il est actuellement au Québec, le nombre de personnes de 65 ans et plus passerait à 2,2 millions en 2031. Ce groupe poursuivra sa croissance par la suite, mais de manière beaucoup moins prononcée ». Ce phénomène a deux caractéristiques démographiques : il se déploie plus vite au Québec que dans la plupart des pays et il affecte différemment les régions du Québec.

Figure 11  
Pyramides des âges de la population du Québec,  
2001-2026 et 2001-2051, scénario A de référence



La courbe démographique n'est définitivement plus une pyramide, comme le démontrent les tableaux ci-contre. Dès 2021, un scénario de l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'il y aura plus de personnes âgées (65 ans et plus)

que de jeunes (0-19 ans). Ce phénomène sera rapide. En effet, alors qu'au Canada, par exemple, il faudra 45 ans avant que la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus passe de 12 % à 24 %, il n'en faudra que 29 au Québec.

Le nombre de personnes de plus de 65 ans doublera au cours des 25 prochaines années. Il atteindra 2,2 millions en 2031 (Institut québécois de la statistique, 2003, 24). Ce phénomène est à notre porte, il sera massif et ne peut être ignoré.

Non seulement y aura-t-il une hausse considérable du nombre de personnes âgées, mais le déclin de la population québécoise est anticipé pour 2031 si la tendance des différents phénomènes démographiques se maintient.

### DÉMOGRAPHIE : LES RÉGIONS SERONT DIFFÉRENTES

À l'échelle des régions, les défis sont parfois différents. Au sud du Québec, il y aura une croissance de la population totale et une proportion moindre de personnes âgées. Ainsi, dans les milieux urbains autour de Montréal, la proportion de personnes âgées oscillera entre 20 et 26 %, alors que dans la plupart des régions, elle tournera autour de 30 %. Dans ces régions, on assistera à un déclin de la population. Les régions moins urbaines subiront un vieillissement de leur population plus prononcé et un déséquilibre de la répartition des groupes d'âges.

Ainsi, les effets négatifs du vieillissement, évoqués par le ministre des Finances, viennent plus du déséquilibre entre les groupes d'âges que du vieillissement en soi.

*Le vieillissement n'est pas la cause du déclin de la population, il en est plutôt une manifestation.*

Population des 65 ans et plus dans les régions administratives, scénario A de référence					
Région	Nombre des 65 ans et plus		Variation 2001-2026	Part des 65 ans et plus	
	2001	2026		2001	2026
	k		%		
<b>Le Québec</b>	<b>965</b>	<b>1974</b>	<b>104,6</b>	<b>13,0</b>	<b>24,4</b>
01 Bas-Saint-Laurent	32	60	91,5	15,4	32,8
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	35	76	113,8	12,5	30,2
03 Capitale-Nationale	91	193	111,7	14,0	28,6
04 Mauricie	42	78	84,9	16,3	32,2
05 Estrie	41	86	110,7	14,0	26,2
06 Montréal	278	439	58,0	15,0	20,7
07 Outaouais	33	88	166,1	10,2	22,7
08 Abitibi-Témiscamingue	17	36	110,0	11,4	27,4
09 Côte-Nord	10	21	122,8	9,6	26,1
10 Nord-du-Québec	2	5	174,2	4,3	12,8
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15	29	91,6	15,5	36,3
12 Chaudière-Appalaches	50	107	112,5	12,9	27,2
13 Laval	46	94	105,9	13,0	23,0
14 Lanaudière	42	110	161,0	10,6	23,6
15 Laurentides	51	139	170,6	10,9	22,8
16 Montérégie	150	351	134,5	11,4	24,1
17 Centre-du-Québec	30	63	106,1	13,7	26,9

Source : Institut de la statistique du Québec.

## PERCEPTIONS ET STÉRÉOTYPES AU SUJET DES « VIEUX »

Au cours des dernières années, le Conseil des aînés a publié deux éditions d'un rapport intitulé *La réalité des aînés québécois*. Cette publication découle de la prise de conscience que « les préjugés envahissent le discours moderne sur le vieillissement. Notre culture en est venue à établir une équation entre vieillissement et déclin, et à associer ce phénomène principalement à la deuxième moitié de la vie » (2001,1). Le Conseil des aînés propose de réfléchir autour des énoncés suivants pour réduire les stéréotypes et les préjugés qui affectent le vieillissement :

- La tranche de population considérée comme étant des « personnes âgées » ne forme nullement un groupe social homogène.
- Les préjugés font que « vieillir » est vu comme un déclin social au lieu d'être envisagé comme un processus normal de développement avec ses possibilités propres.
- La gérontophobie sociale pourrait être issue d'une gérontophobie individuelle où la peur de son propre vieillissement conduirait à condamner ceux qui le représentent.
- L'amélioration des connaissances par la sensibilisation et l'information s'avère être la clé du combat contre les stéréotypes et les attitudes négatives.
- Contrairement à la croyance populaire, les préjugés ne proviennent pas uniquement des plus jeunes, puisque les aînés eux-mêmes en ont envers leurs homologues.

Dans cette foulée et à la suite du Forum des générations, un groupe de travail a eu le mandat d'examiner les moyens pour permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec.

Ce groupe a d'abord pris conscience que :

« Les personnes âgées sont l'objet de nombreux stéréotypes, presque tous négatifs. Ainsi, on croit qu'elles représentent un fardeau économique pour les autres générations, qu'elles sont dépassées et incapables de s'adapter aux changements, qu'elles sont seules, isolées, malades ou

démentes. Ces stéréotypes nuisent à la participation sociale des aînés, d'une part en réduisant, dans l'idée des autres, les contributions qu'ils pourraient apporter et, d'autre part, en diminuant la perception que les aînés ont d'eux-mêmes et de leurs capacités. Ces stéréotypes sont fort éloignés de la réalité, les personnes âgées constituant plutôt une population très hétérogène. » (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2005,9).

La première tâche à laquelle s'est attaqué ce groupe a consisté à établir un portrait des personnes aînées, question d'éviter les préjugés. Ensuite le groupe de travail a rétabli certains faits dont voici l'essentiel (2005,10):

- « La majorité des aînés, soit près de 88 %, demeurent dans un milieu de vie naturel, et c'est à cet endroit qu'ils souhaitent demeurer le plus longtemps possible.
- L'âge moyen de la retraite a baissé continuellement depuis la Seconde Guerre mondiale. On a toutefois noté un léger relèvement depuis deux ou trois ans.
- Ils sont nombreux à souhaiter des formules de retraite progressive, des possibilités de travail à temps partiel ou à contrat, dans le but de rendre plus harmonieux le passage du travail à la retraite.
- Les aînés sont très présents, d'abord auprès de leur famille. Un grand nombre sont également actifs dans divers organismes et associations dans des buts d'entraide envers leurs pairs, envers d'autres groupes sociaux ou encore dans la défense des droits.
- Les aînés consacrent au bénévolat plus d'heures que les autres groupes d'âges, mais ils sont moins nombreux à le faire.

En 2001, les 65 ans et plus consacraient en moyenne 269 heures annuellement au bénévolat, alors que pour les 45-54 ans, c'était 158 heures (Bulletin de l'OQL, vol.2 n.3).

- Le revenu des personnes de 65 ans ou plus a augmenté de 28 % entre 1981 et 2000, comparativement à 20 % pour l'ensemble de la population des 25 ans ou plus.
- Toutefois, ces pourcentages ne doivent pas masquer le fait que les personnes de 65 ans ou plus ont un revenu moyen de 20 000 \$,

comparativement à 30 000 \$ pour l'ensemble de la population.

- ➔ Malgré un recul de la pauvreté chez les personnes âgées, il subsiste des flots importants de pauvreté, particulièrement chez les femmes âgées vivant seules ».

*Les aînés de demain sont ceux qui ont eu le plus accès aux fonds de pension publics et privés.*

#### QUELQUES LEÇONS ET QUELQUES PRINCIPES À RETENIR DES FAITS

Si ce portrait contribue à éviter les préjugés, il faut savoir que les personnes âgées de demain ne sont pas exactement comme celles d'aujourd'hui : ces personnes ont vécu et parfois travaillé à la Révolution tranquille. Contrairement à leurs parents, elles n'ont pas connu la « grande dépression », la guerre et les pertes massives d'emplois. Plusieurs d'entre elles ont pris leurs distances avec la pratique religieuse de leurs parents. Elles ont eu accès aux études et ont connu les années de croissance économique. Ces personnes ont aussi expérimenté l'éclosion et le foisonnement des pratiques culturelles, de loisir et de sport. Elles ont voyagé, ont fondé, par leur bénévolat, la société civile et sa manifestation en loisir, sport et culture que sont les milliers d'associations. À l'évidence, ces gens vont continuer à œuvrer dans plusieurs sphères en loisir, sport et culture et à pratiquer une foule d'activités.

Bref, il n'est plus possible de penser satisfaire les personnes âgées en soutenant uniquement les clubs d'âge d'or.

Comme le mentionne Jean Carette, dans le *Droit d'ainesse* (2002: 86), « Le bon sens, souvent, et la sociologie, parfois, m'ont convaincu qu'on vieillit comme on a pu vivre, à la mesure des conditions de vie et de travail que l'enfance, la jeunesse et l'âge adulte nous ont ménagées ».

Dès lors, il faut savoir ce que demanderont les aînés de demain. Le prochain bulletin fera état des observations de l'OQL.

#### RÉFÉRENCES

Carette, J. (2002). *Droit d'ainesse : Contre tous les âgismes*. Montréal : Éditions du Boréal.

Conseil des aînés du Québec (1997). *Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement*. Conseil des aînés.

Conseil des aînés du Québec – Michaud, A., Gagnon, D., Guillot, V., Dumont-Larouche, N. (2001). *La réalité des aînés québécois*. Sainte-Foy : Publications du Québec.

Conseil des aînés - Des Rivières, M., Michaud, A. (2005). *Afin de construire un Québec pour tous les âges. Rapport de l'équipe de travail*. Direction des relations publiques et des communications : ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Gouvernement du Québec (2006). *Le Fonds des générations. Pour favoriser l'équité entre les générations, la pérennité des programmes sociaux et la prospérité*. Gouvernement du Québec : ministère des Finances.

Institut de la statistique du Québec (2003). *Si la tendance se maintient... Perspectives démographiques, Québec et régions 2001-2051*. Institut de la statistique du Québec.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (2004). *Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux. Rapport de recherche*. Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.